

Décision

Générale

colonial

Décision n° 591 15/06/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Est rapportée l.a décision n° 176 du 16 février 1948. Un congé administratif de six mois pour en jouir à Bastia (Corse), est accordé à M. Folacci, payeur de 2e classe des trésoreries coloniales de la Côte française des Somalis. M. Folacci, accompagné de ses deux entants âgés de 23 et 13 ans, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 2 février 194s et voyagera en 1er classe aux frais du budget local (assimilation : 2e catégorie).